



CONTRAT DE VENTE AGAY – SEJOUR AU ROYAL CAMPING

Du 20 Février au 20 MARS 2023



Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC,

Participants d'ACCAP : vous possédez déjà votre plaque bleue : OUI - NON

Monsieur - Nom Prénom

Madame - Nom /Prénom

Adresse

Code postal ville :

N° adh FFACCC :- Club :

Téléphone fixe :- Portable :

Adresse E-mail :@

Immatriculation CC :

Voiture ou remorque : OUI - NON

Participation :

- Participation d'une semaine par équipage : 12,00 €

- Semaine supplémentaire : 10,00 €

Total : € --> 1^{er} chèque au nom d'ACCAP

Caution restituée à votre arrivée sur site : 30,00 € --> 2^{me} chèque à libeller au nom d'ACCAP

- Périodes concernées :

Périodes	OUI	NON	Observations éventuelles
Du 20 au 27 février 2023			
Du 27 février au 06 mars 2023			
Du 06 au 13 mars 2023			
Du 13 au 20 mars 2023			

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas, les visites non mentionnées, les sorties et activités proposées par le camping ou autres organismes agréés, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement, etc..

Contrat à retourner
IMPÉRATIVEMENT
avant le : **31 Janvier 2023**
accompagné des 2 chèques à l'ordre d'ACCAP à :
M. et Mme LAMARCHE Patrick
20, Quai Mavia
70100 GRAY
Mob : 06 76 70 73 34
Email : lamarchepatrick@orange.fr

Nbre CC maxi par semaine : 20

A l'heure où nous préparons ces pages, la fédération nous demande de ne plus contracter l'assurance proposée. Vous serez prévenus de l'évolution de la situation.

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte de personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10€ de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

-- Des conditions générales et particulières des conditions de vente dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serais pénalisé comme suis : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75 % du prix, moins de 2 jours 100% du prix.- du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association Association d'utilisateur de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Toulouse Bénéficiaire de 'agrément tourisme de la FFACC N°IMO75100284/Assurance MACIF N° 15195976

Intolérances alimentaires

Monsieur : NON OUI Lesquelles :

MADAME : NON OUI Lesquelles :

Autres personnes : NON OUI Lesquelles :

A A :

Le : Le :

Signature du participant Signature du Club